

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Implantation d'un parc éolien - Commune de Derval

Par arrêté préfectoral n° 2018/ICPE/256 du 12 novembre 2018, une enquête publique est ouverte en mairie de Derval (lieu d'enquête), **du jeudi 6 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 11 janvier 2019 à 18h00**, pendant une durée de **37 jours consécutifs**, portant sur la demande présentée par la société d'exploitation du parc éolien Enertrag, domiciliée Cap Cergy – Batiment B – 4-6 rue des Chauffours – 95015 Cergy-Pontoise, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien, composé de huit aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Derval.

Cette installation est soumise à autorisation unique sous le numéro 2980 1° de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Alain RINEAU, directeur de collègue à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur est chargé de diriger cette enquête et de recevoir les observations du public en mairie de Derval, aux dates et heures ci-après :

| | |
|------------------------------------|-----------------------------|
| – jeudi 6 décembre 2018 | de 9 h 00 à 12 h 00 |
| – samedi 15 décembre 2018 | de 10 h 00 à 12 h 00 |
| – mercredi 19 décembre 2018 | de 15 h 00 à 18 h 00 |
| – vendredi 28 décembre 2018 | de 15 h 00 à 18 h 00 |
| – jeudi 3 janvier 2019 | de 9 h 00 à 12 h 00 |
| – vendredi 11 janvier 2019 | de 15 h 00 à 18 h 00 |

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier papier d'enquête publique et sur un poste informatique en mairie de Derval aux jours et heures d'ouverture habituels des services au public. Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, en mairie de Derval. Un registre dématérialisé sera également mis en place à l'adresse suivante : www.loire-atlantique.gouv.fr

Les observations et propositions pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Derval (15 rue de Rennes, 44 590 Derval) ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-1042@registre-dematerialise.fr. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte. Les observations seront mises à la disposition du public sur le site internet de la préfecture.

La consultation du dossier d'enquête publique est également possible sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (*Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières*), dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à disposition du public en mairie de Derval pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès de la société d'exploitation du parc éolien Enertrag, domiciliée Cap Cergy – Batiment B – 4-6 rue des Chauffours – 95015 Cergy-Pontoise, ou par voie électronique à M. Sylvain Benoist (Chef de projets éoliens) à l'adresse suivante : Sylvain.Benoist@enertrag.com

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.